

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

Séance du lundi 16 janvier 2023

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le 16 janvier deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Cécile GENOVESIO, Madame le maire.

Date de la convocation : le 13 janvier 2023

Membres qui ont pris part aux délibérations : 10 membres présents sur 13.

Présents : Cécile GENOVESIO, Jean-Damien MARMUSE, Marie-Claire MOURLEAU, Dominique BONNEU, David BERAUX, Christèle BOE, Séverine BOUROUMEAU, Julien COYART, José GOUVEIA, Sylvie POMIER,

Excusés : Marie-Rose MIRABEL, Laurent NORMANDIN-VARENNES

Absent : Alain MALGOUYRES

Secrétaire de séance : Marie-Claire MOURLEAU

ORDRE DU JOUR

- **Désignation représentants pour la commission Ad'Hoc dénommée « transition numérique**
- **Révision du règlement intérieur de la salle des fêtes**

- **Questions diverses**

1. Désignation représentants pour la commission Ad hoc dénommée « transition énergétique »

Le conseil d'Agglo du 24 novembre 2022, a décidé de revoir le périmètre de la commission « ECONOMIE, EMPLOI ET TRANSITION ENERGETIQUE ».

Une nouvelle commission « TRANSITION ENERGETIQUE » pilotée par Carole DEJEAN-SIMONITI a été créée, elle sera en charge du réseau Télécom et de l'économie numérique.

Notre commune doit désigner 2 représentants : un délégué titulaire et un délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner comme titulaire et suppléant

- COYARD Julien (titulaire)
- MARMUSE Jean Damien (suppléant)

Délibération 2023_01

2. Révision du règlement Intérieur de la Salle des Fêtes

Nous constatons depuis quelques mois que plusieurs réservations de la salle des fêtes sont annulées au dernier moment. Ces annulations constituent un manque à gagner pour la commune. Madame le Maire propose de revoir le règlement intérieur de la salle des fêtes .

Elle propose que le paiement de la location soit effectué au moment de la réservation, il sera encaissé immédiatement pour valider la réservation et ne sera restitué que si l'annulation de la réservation est due à un cas de force majeure.

Ce paiement devra intervenir dans le délai d'un mois à compter de la réservation et validera la réservation. S'il n'est pas versé dans les délais, la réservation sera annulée

Les élus sont favorables à cette modification du règlement intérieur et le contrat de location sera modifié en ce sens

3. Aménagement de la rue de l'église

Un devis avait été établi par la société ESBTP début 2022 pour l'aménagement de la rue de l'église.

Les services de l'Agglo en charge du traitement des eaux pluviales se sont rendus sur site ce lundi et ont étudié le traitement du pluvial des appartements IMBERT et de la rue dans sa globalité.

Ils ont établi un nouveau devis qui se monte à 123000 €. Le pluvial étant de la compétence de l'Agglo, une prise en charge par l'agglo peut être envisagée. Mme le Maire va faire une demande de subvention en ce sens et prendre rendez-vous avec Mr Dionis président, pour présenter notre projet.

José Gouveia, élu, représentant notre commune à la commission voirie de l'Agglo, suggère de faire également une autre demande de subvention à cette commission. Cette demande va être faite

4. Frais de Scolarité Ecole Occitane Calandreta Jansemineta d'Agen

Un enfant de notre commune est scolarité dans une école privée sous contrat, qui prodigue un enseignement bilingue en langue régionale (occitan).

Mme le Maire rappelle que la Circulaire du 14/12/2021 rappelant l'article 6 de la loi Molac relative aux langues régionales "oblige les communes de résidence qui ne disposent pas d'écoles bilingues à contribuer aux frais de scolarité des élèves concernés dans les écoles privées sous contrat proposant un enseignement bilingue".

Ce forfait peut être évalué en fonction du coût qu'aurait représenté pour la commune de résidence l'élève s'il avait été scolarisé dans son école.

Les élus conscients qu'il faut respecter la loi, sont tout de même surpris que notre commune doive supporter ces frais pour un enfant scolarisé, par choix personnel des parents hors de la commune, d'autant plus que l'effectif de notre RPI est tendu et qu'une classe est toujours en sursis.....

Mme le Maire va contacter les communes voisines confrontées à la même demande, pour connaître le montant des frais qu'ils envisagent de verser.

Cette question sera donc à nouveau débattue lors d'un prochain conseil municipal quand Mme le Maire aura recueilli les éléments nécessaires à la prise de décision

5. Participation de la commune aux frais de fonctionnement Centre Aéré de Saint Ferréol

Le centre Aéré de Saint Ferréol a adressé à la mairie la facture de régularisation concernant les enfants de la commune présents dans ce centre le mercredi et les vacances scolaires en 2022.

Cette facture se monte à 1567.50€, la commune avait déjà versé un acompte de 3420€ en début d'année.

Cette facture ne précisant pas le nom et les dates de présence des enfants, Mme le Maire a demandé un tableau récapitulatif des présents pour validation avant règlement.

6. Secteur de Distribution des bulletins municipaux

Il est nécessaire de réattribuer un secteur de distribution suite au décès d'un conseiller :

- Le secteur 1 route de Cassou sera maintenant distribué par José Gouveia
- Le secteur 9 sera supprimé et les habitants rattachés aux secteurs distribués par Christelle Boe et Laurent Normandin

7. Questions diverses

➤ Collecte des ordures ménagères

L'Agglo a modifié au 1^{er} janvier le calendrier de ramassage des ordures ménagères et des bacs jaunes sans qu'aucune information n'ait été faite aux communes ou aux habitants.

Le secrétariat de la mairie a été pris d'assaut...

Les nouveaux calendriers de collecte ont été distribués avec les bulletins municipaux durant la 1^{ere} semaine de janvier.

Les élus déplorent ce manque de communication de la part de l'agglo qui a généré un fort mécontentement des habitants de la commune ...

➤ **Cérémonie des vœux du 22 janvier 2023**

Rendez-vous à la salle des fêtes samedi 21 janvier à 10h pour la préparation de la salle

Proposition d'offrir un bouquet de fleurs à Mme Pradines et un repas dans un restaurant gastronomique à Mr et Mme Pradines : les élus sont favorables à l'unanimité.

➤ **Grève du 19 janvier 2023**

Un préavis de grève est lancé pour le jeudi 19 janvier 2023. Plusieurs employés municipaux ont émis le souhait de faire grève. Les enseignantes n'ont à cet instant pas communiqué à Mme le Maire leurs intentions, mais la commune a le devoir d'assurer un service minimum pour accueillir les élèves pendant le temps scolaire si les enseignantes sont grévistes.

Il n'y aura donc pas de garderie et de cantine mais le service de bus sera assuré.

Le personnel non gréviste ou réquisitionné assurera la garderie pendant le temps scolaire.

Un message a été adressé à tous les parents pour connaître le nombre d'enfants présents et pouvoir ainsi prévoir le personnel nécessaire.

- **Date du prochain conseil municipal** : lundi 6 février 2023

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close.

Délibérations prises :

2023_01 : Représentant commission Ad'Hoc

Approuvée à l'unanimité

Liste des membres présents ayant pris part aux délibérations :

GENOVESIO	Cécile	
BONNEU	Dominique	
BEREAUX	David	
BOUROUMEAU	Séverine	
BOE	Christèle	
COYART	Julien	
GOUVEIA	José	
MALGOUYRES	Alain	Absent
MARMUSE	Jean-Damien	
MIRABEL	Marie-Rose	Excusé
MOURLEAU	Marie Claire	
NORMANDIN-VARENNE	Laurent	Excusé
POMIER	Sylvie	